

**AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE**

**À toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 551, boulevard Royal**

*Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace la procédure usuelle prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement numéro 350-2014 sur les dérogations mineures, le tout en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 en date du 4 juillet 2020.*

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée greffière qu'à une séance extraordinaire du Conseil qui se tiendra le 25 août 2020 à 17h30, à l'Hôtel de Ville, 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

**Site concerné:**

551, boulevard Royal  
Lot 4 436 627, zone 116-Ca

**Nature de la demande:**

La demande vise à permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire en cour avant à une distance de 6,1 mètres au lieu de 7,6 mètres, soit une dérogation de 1,5 mètre.

Le tout en vertu du règlement de zonage **numéro 347-2014** et de ses amendements.

Toute personne intéressée qui désire transmettre des commentaires à propos de la demande de dérogation mineure doit le faire par écrit dans les **quinze (15) jours** de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel à : [info@villest-tite.com](mailto:info@villest-tite.com)
- Par courrier à : 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, Québec G0X 3H0

Les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil municipal avant qu'ils ne statuent sur la demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Tite, ce 10 août 2020.

Me Julie Marchand,  
Greffière